

**TABLEAU COMPARATIF DES LÉGISLATIONS
SUR L'AVORTEMENT
DANS L'UNION EUROPÉENNE**

Septembre 2017

Centre de documentation du Planning Familial

4, square Saint-Irénée • 75011 Paris

Tel +33(0)1 48 07 29 10 • Fax +33(0)1 47 00 79 77

docinternationale@planning-familial.org • www.planning-familial.org

	Allemagne		Autriche		Belgique	
Législation	Loi de 1995. Illégale mais tolérée. Changements en 2010		Loi de 1974		Loi de 1990	
Sanctions pénales*	Oui		Oui		Oui	
Clause de conscience	La constitution garantie la liberté de conscience*		Oui. Recours interdit si la vie de la femme est en danger		Oui. Obligation d'en informer la femme	
Délais**	12 semaines	>12 semaines	3mois - cf. Commentaires	> 3 mois	12 semaines	>12 semaines
Indications	Sur demande et en cas de viol	Indications médicales et/ou sociales	Sur demande	Indications médicales et mineures <14 ans	Sur demande et en cas de viol	Indications médicales
Conditions	Certificat d'entretien obligatoire (sauf en cas de viol) dans un centre de conseil. 2ème avis médical > à 12 sem.		Entretien <3 mois Avis médical >3 mois		Entretien obligatoire. Conseil et intervention dans le même lieu (>12 sem. : deux médecins)	
Autorisation parentale	Discernement reconnue à 16 ans, rarement avant 14 ans**		Non		Cf. commentaires	
Délai de réflexion	3 jours pleins***. Même pour indications médicales, depuis 2010		Non		6 jours	
Prix payé par la femme (2012)	350 à 460 €		Public : entre 300 et 840 € Privé : 800€		Clinique agréée : 1,77€ si la femme est assurée sinon entre 200 et 400€	
Qui paye l'IVG? (2012)	La femme pour IVG sur demande (sauf revenus faibles)		L'Etat si une indication est précisée, sinon la femme		L'Etat en partie	
Mifégyne	Oui, depuis nov. 1999. -> 9 SA		Oui, depuis déc. 1999*		Oui, depuis juil. 2000. -> 7 SA	
Commentaires	<p>*Accès doit être garanti. **Pour les mineures, dispositions relatives aux actes médicaux ***Le médecin doit informer la femme sur les conséquences médicales et psychologiques de l'IVG</p> <p>Une association propose des IVG aux femmes de pays où l'IVG est interdite (Ciocia Basia) surtout la Pologne</p>		<p>En Autriche, dans la loi, la grossesse débute à la fin de l'implantation (le délai est donc légèrement > à 3 mois). En pratique les IVG sont pratiquées jusqu'à 12 SA. * Seulement dans les hôpitaux et cliniques. Dans 4 régions pas d'avortement dans les hôpitaux publics. Difficile à obtenir hors des grandes villes.</p>		<p>Conseils obligatoires sur les alternatives à l'avortement. Pour les mineures, dispositions régissant l'intervention d'un médecin. (Dans la pratique, faculté de discernement reconnue à 14 ans) Tentative en juin 2015 de modification du code civil pour un statut des enfants nés sans vie (nom et acte de naissance)</p>	

(*concerne l'ivg pratiquée hors cadre légal, avec consentement de la femme)

(**Les indications de délais sont données en semaines ou mois de grossesse, et non en durée d'aménorrhée)

Bulgarie	Chypre	Croatie
-----------------	---------------	----------------

Législation	Décret de février 1990. Amendement en octobre 2000		Loi de 1974, amendée en 1986		Loi de 1978	
Sanctions pénales*	Non		Oui		Oui	
Clause de conscience	Non mentionnée dans la loi		Non mentionnée dans la loi*		Oui	
Délais**	12 semaines	> 12 semaines*	Pas d'indication de délai		10 semaines	> à 10 semaines
Indications	Sur demande	Indications médicales	Indications sociales et/ou médicales ou viol		Sur demande	Indications médicales, viol
Conditions	Accord d'une commission médicale pour les indications médicales.		Accord de 2 médecins Viol : certificat de police et médical quand c'est possible		Dans hôpital ou structure agréée avec service de gynécologie obstétrique	Commission (2 médecins dont 1 gynéco, 1 travailleur social ou infirmier)
Autorisation parentale	Oui jusqu'à 18 ans ou pour les femmes avec handicap mental		En principe 18 ans. Souvent avant 17, âge de la "majorité sexuelle"		Oui, jusqu' à 16 ans*	
Délai de réflexion	Non		Non		Oui, 6 jours	
Prix payé par la femme (2012)	100 €		Privé : 500-600 € 1200 € pour IVG 2ème trimestre		130 à 350€	
Qui paye l'IVG? (2012)	Gratuite**		L'Etat ou la femme		La femme**	
Mifégyne	2013		Non		Non	
Commentaires	* Possible au-delà de 20 semaines si la vie de la femme est en danger ou pour malformation fœtale sévère. ** Pour les moins de 16; les plus de 35 ans; sur indication médicale; en cas de viol ; femme assurée sociale		*Un médecin peut refuser un traitement médical à un patient sauf en cas d'urgence médicale (réglementation pour les médecins, lois de 1967 et 1970). Peu d'avortement dans le public (essentiellement pour raisons médicales ou viol). Sur demande, dans le privé, très cher		Droit limité, clause de conscience revendiquée dans les hôpitaux qui ont pourtant obligation de les pratiquer. Beaucoup d'avortements illégaux, médicalement sûrs, dans le privé * < 18 ans : Autorisation parentale pour l'anesthésie générale **Prise en charge financière si faibles revenus ou si grossesse sur DIU Mars 2017: Le conseil constitutionnel réaffirme le droit à l'avortement sur demande.	

Danemark	Espagne	Estonie
-----------------	----------------	----------------

Législation	Lois de 1973, 1995 consolidée en 2008. Loi sur la santé en nov. 2014		Loi de mars 2010, appliquée en juillet. Loi de sept. 2015		Loi de 1998, amendée en 209 et en fév. 2015	
Sanctions pénales*	Oui, pas pour la femme		Oui			
Clause de conscience	Oui		Oui. Recours individuel. Accès à la prestation garantie. Recours en augmentation dans le public			
Délais**	12 semaines	>12 semaines	14 semaines	>14 semaines*	12 semaines	>12 semaines
Indications	Sur demande	Indications médicales et/ou sociales viol	Sur demande. Consentement écrit	Indications médicales	Sur demande	Indications médicales *
Conditions	> 12 semaines consultation d'une commission		Information préalable à l'IVG	Accord de 1 ou 2 médecins selon indications	Demande écrite de la femme, entretien obligatoire	Accord de 2 gynécologues + 1 professionnel.le de santé ou social.e
Autorisation parentale	Oui, jusqu'à 18 ans. Cf. commentaires		Oui, jusqu'à 18 ans depuis sept. 2015		non, depuis mars 2015	
Délai de réflexion	Non		Oui, 3 jours		Non	
Prix payé par la femme (2012)	Gratuit		3% des avortements sont gratuits		1/3 du prix IVG sur demande.*** Aide possible en cas de difficulté	
Qui paye l'IVG? (2012)	L'Etat		Sécurité sociale. Sinon selon le délai entre 345 et 1655€		L'Etat si IVG pour raison médicale	
Mifégyne	Oui, depuis avril 2000 -> 8 SA		Oui, depuis fév. 2000		Oui, depuis 2005, jusqu'à 63 jours	
Commentaires	<p>Pour les mineures, une commission ad hoc peut aller contre le refus des parents et même décider que l'accord parental n'est pas nécessaire. Depuis 2004, IVG possible pour les non résidentes. Les hôpitaux locaux obligés de recevoir les femmes pour les IVG jusqu' à 12 semaines</p>		<p>*-> 22 s. : malformation fœtale (avis de 2 médecins) ou risque santé de la femme (1 médecin) Sans limite : anomalie foetale grave et incurable (comité)</p>		<p>* -> 22 semaines. Malformation fœtale, risque pour la santé de la femmes ou si les femmes < 15 ans ou si > 45 ans ***45€ chirurgical, 34€ médicamenteux</p>	

	Finlande		France		Grèce	
Législation	Lois de 1970, 1978 et 1985 et 2001		Loi de 2001. Loi du 26 janvier 2016		Loi de 1986	
Sanctions pénales*	Oui		Oui, mais pas la femme		Oui	
Clause de conscience	Non mentionnée dans la loi		Oui. Mais obligation d'orienter la femme vers un autre professionnel		Oui, sauf en cas de danger pour la femme (art. 31 loi de 2005)	
Délais**	12 semaines*	>12 semaines**	12 semaines	>12 semaines	12 semaines	>12 semaines*
Indications	Indications sociales et viol	Indications médicales	Sur demande*	Indications médicales	Sur demande	Indications médicales et viol
Conditions	Accord de 2 médecins 1 médecin si < 17ans ou > 40 ans ou 4 enfants Conseil sur la contraception obligatoire		>12 sem. : avis consultatif d'une équipe pluridisciplinaire		Pratiquée par un médecin et un anesthésiste	Avec certificat médical (pas pour le viol)
Autorisation parentale	Non		Non. Entretien obligation et accompagnement d'une personne majeure de leur choix		Oui, jusqu'à 18 ans	
Délai de réflexion	Non		Supprimé depuis janvier 2016		Non	
Prix payé par la femme (2012)	Participation de la femme : de 60 à 100 €		Intervention prise en charge à 100% par la sécurité sociale depuis mars 2013***		Public : gratuit Privé : 175 à 235 €	
Qui paye l'IVG? (2012)	L'Etat et la femme				Sécurité sociale en partie	
Mifégyne	Oui, depuis mai 2000		Oui, en 1987. ->7 SA, aussi par les sages-femmes -> 9 SA en hôpital ou clinique		Oui, depuis 2001	
Commentaires	*Autorisée jusqu'à 20 semaines pour les mineures < 17 ans **Jusqu'à 24 semaines: risque fœtal Sans limite: vie de la femme		*IVG instrumentale possible en centre de santé *Août 2014 : retrait de la notion de "détresse de la femme" + Extension du délit d'entrave ***Aide médicale d'Etat pour les femmes sans sécurité sociale fév. 2017 délit d'entrave à l'IVG (pénalisation de sites internet de désinformation)		*->19 semaines en cas de viol 24 semaines: anomalie fœtal Sans limite: vie de la femme ou dommage sérieux et durable pour sa santé physique ou mentale ou problème fœtal grave	

Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie
---------	---------	--------	----------

Législation	Loi de 1992 et 2000		1983 amendement constitutionnel amendé en 1992; Loi de juillet 2013*	Loi de 1978		Loi de 2002	
Sanctions pénales*	Oui		Oui	Oui		Oui	
Clause de conscience	Oui		Oui. Sauf urgence médicale vitale	Oui. Recours interdit si la vie de la femme est en danger *			
Délais**	12 semaines	> 12 semaines*		90 jours	> 90 jours	12 semaines	>12 semaines*
Indications	"Crise grave" définie par la femme et viol	Indications médicales et/ou sociales	En cas de risque pour la vie de la femme (incluant le suicide). Droit à l'information sur l'IVG	Indications sociales et/ou médicales	Indications médicales	Sur demande et viol	Indications médicales. Accord Conseil médical
Conditions	2 entretiens obligatoires	Opinion de 2 médecins.	Avis de 2 médecins; pratiquée par un obstétricien dans un centre agréé. + 2 psychiatres quand risque de suicide	Consultation préalable d'un médecin		Entretien obligatoire (aspects moraux, risques) + déclaration écrite de la femme. Dans un centre médical privé agréé ou public	
Autorisation parentale	Oui, jusqu'à 18 ans		Oui jusqu'à 16 sauf urgence médicale	Oui, jusqu'à 18 ans. Recours possible au juge des tutelles		Oui, jusqu'à 16 ans**	
Délai de réflexion	3 jours			7 jours, sauf urgence		3 jours	
Prix payé par la femme (2012)	Crise grave : 127 \$		Voyage vers le Royaume-Uni ou Les Pays-Bas: 800 à 1200€	Gratuit		A partir de 70 à 185 €	
Qui paye l'IVG? (2012)	L'Etat pour raison médicale			L'Etat		La femme	
Mifégyne	Oui depuis mai 2012***		Non	En 2009, dans le cadre hospitalier		Oui, depuis 2008 jusqu'à 63 jours***	
Commentaires	<p>*Jusqu'à 18 semaines: incapacité de la femme ou mineure</p> <p>Jusqu'à 24 semaines: malformation fœtal</p> <p>Sans limite: vie de la femme ou risque fœtal vital</p> <p>***la clinique l'utilisant a fermé en 2013 sous pression politique</p> <p>Janvier 2012: nouvelle constitution décrète que l'embryon doit être protégé dès la conception</p>		<p>*protection of live during pregnancy act</p> <p>En 2016 : Conseil des droits de l'homme demande de révision de la loi et rejet d'une loi de légalisation pour malformation foetale</p> <p>mars 2017 : commissaires des droits de l'homme du Conseil de l'Europe demande de retirer le 8ème amendement de la loi</p>	<p>*70% des médecins ont recours à l'objection de conscience. Dans certaines régions, aucun établissement ne pratique l'IVG)</p> <p>juillet 2016: résolution par le Comité des ministres dénonçant une violation de la charte sociale européenne. Mars 2017 : Comité des droits des de l'homme des N.U. exhorte le gouvernement d'appliquer la loi.</p>		<p>*Jusqu'à 22 semaines</p> <p>**Recours possible auprès du tribunal pour orphelins</p> <p>***de 355 à 385 €</p>	

Lituanie	Luxembourg	Malte
-----------------	-------------------	--------------

Législation	Loi de 1955, réglementation ministérielle en 1987, décret de 1990, décret de 1994		Loi de 1978, décembre 2012, 22 décembre 2014		Code pénal amendé en 2003. Illégale
Sanctions pénales*	Oui, pas pour la femme		Oui		Oui
Clause de conscience	Non mentionnée dans la loi*		Oui* même pour auxiliaire médical		
Délais**	12 semaines	>12 semaines	12 semaines	> 12 semaines**	
Indications	Sur demande	Indications médicales	sur demande	Indications médicales	
Conditions	Consultation obligatoire. Infos sur les risques. Accord du mari recommandé non obligatoire. Demande écrite de la femme		<12 sem. : consultation d'un médecin. >12 sem. : avis de 2 médecins		
Autorisation parentale	Oui, jusqu'à 16 ans**		Oui, mais possibilité de secret si accompagnée d'une personne majeure***		
Délai de réflexion	Non, mais dans la pratique, attente de 10 à 12 jours		3 jours		
Prix payé par la femme (2012)	Public : 456 \$ - Privé : plus cher***		de 90 € à 178 € hors consultation et examens		
Qui paye l'IVG? (2012)	Remboursé pour indication médicale par assurance obligatoire		Remboursée par la Sécurité Sociale si assurée		
Mifégyne	Non		Oui, depuis janv. 2001****		Non
Commentaires	*De +en + de médecins refusent par conviction religieuse **Autorisation recommandée jusqu' à 18 ans, non obligatoire. Dans les faits presque toujours demandée. ***Accès limité pour les ados et les femmes sans ressource		* Retrait du code pénal en 2012 de la mention "sauf en cas de danger imminent pour la vie de la femme". **Sans limite: menace grave pour la santé ou la vie de la femme ou de l'enfant à naître. ***Entretien psycho social obligatoire + demande écrite ****70 €. Depuis 2009 accessible dans les CPF -> 7 SA. Depuis 2014 par généraliste en cabinet privé si convention avec 1 hôpital		A obtenu un protocole sur l'avortement dans le traité d'adhésion à l'Union Européenne pour garantir le maintien de cette absente de législation

	Pays-Bas	Pologne		Portugal	
Législation	Loi de 1981 Décret de 1984	Loi de 1993 amendée en 1997		Loi d'avril 2007. Loi de juillet 2015	
Sanctions pénales*	Oui, mais pas la femme	Oui, mais pas la femme		Oui, mais pas la femme	
Clause de conscience	Oui, obligation d'en informer la femme	Oui. Recours interdit si la vie de la femme est en danger. Obligation d'orienter la femme vers un autre professionnel		Oui. Fin du registre des médecins objecteurs (depuis juillet 2015)	
Délais**	Pas de délai mentionné. Dans le code pénal : viabilité du fœtus (24 sem. Dans la pratique : 22 sem.)	12 semaines	> 12 semaines	10 semaines	> 10 semaines
Indications	Indications sociales	Viol	Indications médicales	Sur demande	indications médicales et viol*
Conditions	Dans les hôpitaux et les cliniques autorisées, par un médecin seulement. Doit s'assurer du libre choix de la femme	Viol : attestation du procureur Indications médicales : autorisation de 2 médecins autres que celui qui pratique l'intervention		Certificat médical d'un médecin différent de celui qui pratique l'IVG. Consentement écrit de la femme. Pratiquée en structure agréée.**	
Autorisation parentale	Non. Cf. commentaires	Oui jusqu'à 18 ans		Oui, jusqu'à 16 ans***	
Délai de réflexion	5 jours (sauf s'il existe un risque grave pour la santé de la femme)	Non		3 jours	
Prix payé par la femme (2012)		Légale : gratuite Clandestine : de 585 -1462 \$		Taxe à payer de 7,75 € depuis juillet 2015	
Qui paye l'IVG? (2012)	Remboursée, pour les résidentes	L'Etat		L'Etat	
Mifégyne	Oui, depuis janv. 2000*	Non		Oui, depuis février 2006	
Commentaires	Loi sur le "contrat de soins médicaux" (entre 12 et 15 ans, autorisation nécessaire sauf si demande du secret). Directives concernant l'IVG pour les mineures dirigées par l'association des médecins pratiquant des IVG. *Depuis mai 2009: n'est plus permis pour grossesse précoce (16 jours) hors clinique agréée.	Accord écrit de la femme et du représentant légal pour la mineure. Application de la loi très restrictive. 2007 et 2012: Pologne condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Oct 2016 : rejet de 2 projets de loi (d'interdiction et de libéralisation). En sept 2017 : nouvelles initiatives d'interdiction en cas de malformation foetale et projet de loi de libéralisation (en débat au parlement si 100 000 signatures obtenues)		* Jusqu'à 16 sem. : pour viol, 24 sem. : pour risque fœtal, sans limite: vie de la femme **Entretien psychologique obligatoire depuis juillet 2015 *** En cas d'urgence si l'accord ne peut être obtenu, le médecin prend la responsabilité de le pratiquer Dans la pratique accès difficile dans le public.	

	Rép. Tchèque		Roumanie		Royaume -Uni
Législation	Loi de 1986 - Règlementation ministérielle en 1992		Loi de déc. 1996, amendée et complétée par code pénal en 2009		Loi de 1967, amendée en 1990. Non appliquée en Irlande du Nord (loi de 1861)
Sanctions pénales*	Oui		Oui, mais pas pour la femme		Non, depuis le 13 mars 2017
Clause de conscience	Oui depuis 2011, loi sur les services médicaux		Non, mentionnée dans la loi*		Oui. Recours interdit si la vie de la femme est en danger
Délais**	12 semaines	24 semaines	14 semaines	> 14 semaines	24 semaines > 24 semaines pour raisons médicales (rare)
Indications	Sur demande*	Indications médicales	Sur demande	Risque pour la vie de la femme ou risque fœtal	Indications sociales et/ou médicales
Conditions	Consentement écrit, entretien obligatoire pré et post IVG et accord d'un médecin		Pratiquée par des obstétriciens ou gynécologues		Attestation de 2 médecins
Autorisation parentale	Oui, jusqu'à 16 ans. Entre 16 et 18 ans les parents sont informés		Oui, jusqu' 18 ans		Oui. <16 ans (Loi concernant les actes médicaux). Les médecins peuvent passer outre l'autorisation
Délai de réflexion	Non				Non
Prix payé par la femme (2012)	Sur demande de 60 à 200€		Public: 55 \$ - Privé : 60 à 200 \$		Gratuit par NHS (95% des cas)* Privé : 500 £
Qui paye l'IVG? (2012)	L'Etat pour indication médicale sinon la femme		Gratuit en cas de difficultés économiques		L'Etat ou la femme
Mifégyne	Oui, depuis juin 2014. Non remboursée		Oui, en 2008. 150 à 200\$		Oui, depuis 1991
Commentaires	<p>*Au moins 6 mois entre 2 IVG sauf si > 35 ans ou 2 enfants ou viol.</p> <p>Pas d'accès à l'IVG pour les femmes non résidentes sauf si risque pour sa vie.</p> <p>Possibilité d'un mini avortement jusqu'à 6 semaines ("régulation menstruelle")</p>		<p>* Pratique abusive sans base légale, selon un code adopté par une association de médecins. Recours fréquent, surtout en milieu rural.</p> <p>En 2013, proposition d'un délai de réflexion de 5 jour, rejetée.</p>		<p>Ouverture en oct. 2012 de la 1ère clinique en Irlande du Nord (Marie Stopes) pour l'avortement médicamenteux.</p> <p>En 2015 la haute cour de justice d'Irlande du Nord dit que la loi actuelle bafoue la convention européenne des droits humains.</p> <p>fév. 2016 : En Irlande du Nord, vote contre l'avortement en cas de viol ou inceste ou malformation foetale.</p> <p>*Depuis juin 2017 pour les femmes d'Irlande du Nord également</p>

Sources : Textes de lois ; Articles de presse 2017; <http://sexualrightsdatabase.org/countries/>;
[http://worldabortionlaws.com/map/ ...](http://worldabortionlaws.com/map/)

Slovaquie	Slovénie	Suède
------------------	-----------------	--------------

Législation	Loi de 1986, amendée en 1999. Déc. 2007, IVG confirmée comme conforme à la constitution. Décret en 2009		Loi de 1977		Loi de 1974, amendée en 2007	
Sanctions pénales*			Oui, mais pas pour la femme		Oui	
Clause de conscience	Oui, dans la constitution depuis 1993*				Non, confirmé en janvier 2017	
Délais**	12 semaines	>12 semaines	10 semaines	>10 semaines	<18 semaines*	>18 semaines**
Indications	Sur demande	Indications médicales ou viol	Sur demande	Indications médicales	Indications sociales	Indications médicales
Conditions	Entretien obligatoire depuis 2009*. Au moins 6 mois entre 2 IVG sauf si > 35 ans ou 2 enfants ou viol		>10 s. : Commission pluridisciplinaire de 2 personnes		<18 sem. Entretien >18 sem. : Office National de la Santé	
Autorisation parentale	Oui, avant 18 ans		Oui*		Non	
Délai de réflexion	Non, en débat. Dans les faits : 48 h		Non		Non	
Prix payé par la femme (2012)	Sur demande : 250€ * sinon gratuit				Participation de la femme : de 37 à 54 \$	
Qui paye l'IVG? (2012)	L'Etat pour raison médicale sinon la femme		La femme		L'Etat	
Mifégyne	Non, en débat		2013		Oui, depuis 1992	
Commentaires	Absence de confidentialité (données personnelles au National Health Information Centre)* * dénoncé par le comité de la CEDAW en nov. 2015 (Recommandations)		*Sauf si reconnue émancipée		*Avant 12 semaines, sur demande **Jusqu'à 22 semaines (viabilité du fœtus). Sans limite: vie de la femme Janv. 2008 : IVG autorisée pour les femmes étrangères En 2015, Comité Européen des droits sociaux a rejeté une demande de la FAFCE au droit à la clause de conscience. En janv. 2017 rejet d'une plainte d'une sage femme pour discrimination (absence de clause de conscience). Avril : elle porte son cas à la cour européenne des droits de l'homme.	